DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

MAIRIE DE PUYOO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYOO

Nombre de membres

Du Conseil Municipal

. 15

En exercice

: 15

Qui ont pris part à la Délibération = 11

Date de la Convocation 15/11/2005

Date d'affichage: 16/11/2005

1e



SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2005

L'an deux mille cinq et le vingt cinq novembre, à vingt heures trente, Conseil Municipal de PUYOO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LABOURDETTE Michel.

PRESENTS: MM RIVIERE, LANUSSE, MILE LARRIEU, LESELLIER, ARCANDERAT, PEREZ Michel, Mme OUCLA, GERBER, MM ROUSSET et LABOURDETTE. ABSENTS, Excusés MR DUFOUR Procuration à M.

LABOURDETTE, PEREZ Adrien, LACLAU, GRACIETTE, et

CAMBOT.

Mr LANUSSE Robert a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION: APPROBATION PLU

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 25/11/2005 TRANSMISE LE 1^{ER} DECEMBRE 2005

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-10 et R. 123-19

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13/11/2003 ayant prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.);

Vu la délibération du conseil municipal en date du 31/03/2005 ayant arrêté le projet de P.L.U;

Vu l'arrêté du maire en date du 19/07/2005 soumettant à enquête publique le projet de P.L.U arrêté par le conseil municipal ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur

Considérant que le P.LU. tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE d'approuver le P.L.U tel qu'il est annexé à la présente ;

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractère apparents dans un journal local diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de

e de Scot

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du POUR EXTRAIT CONFORME A PUYOO, le 12 Décembre 2005

Le Maire.

M. LABOURDETTE